



Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 08.01.2014
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale :	PREVICUR ENERGY
Design Code	A17068A
AGI Code	4028836
MSDS: Version/Date	30/04/2013

Fournisseur	Maag Agro, Syngenta Agro AG Rudolf – Maag – Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
-------------	---

Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
----------------------------	---

Numéro d'urgence	145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
-------------------------	--

Producteur	Bayer (Schweiz) AG CropScience Postfach CH-3052 Zollikofen Téléphone : +41(0)31 868 35 36 (Schweiz) E-Mail: infobayer-ch@bayer.com
-------------------	---

Directive des
classification
complémentaires pour
la Suisse



PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)

Version 7 / F

1/9

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PREVICUR ENERGY
Code du produit (UVP) 06396712
Numéro d'homologation (Suisse) W-6828

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **Bayer (Schweiz) AG**
CropScience
Postfach
CH-3052 Zollikofen

Service responsable

Suisse : +41(0)31 868 35 36 (Suisse)
E-mail : infobayer-ch@bayer.com

France : E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33(0)4.72.85.25.25

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro urgences Suisse 145 (Toxzentrum Zürich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement et étiquetage conformément à la réglementation nationale suisse:

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Propamocarbe
- Fosétyl

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S02 Conserver hors de la portée des enfants.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.

Étiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)

Version 7 / F

2/9

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

R43

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

R43

2.2 Éléments d'étiquetage**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- * Propamocarbe
- * Fosétyl

Symbole(s)



Xi Irritant

Phrase(s) R

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S24

Éviter le contact avec la peau.

S37

Porter des gants appropriés.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Concentré soluble (SL)

530 g/l Propamocarbe (CAS-No 24579-73-5) et 310 g/l Fosétyl (CAS-No 15845-66-6)

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Propamocarbe	24579-73-5	Xi; R43	Skin Sens. 1, H317	47,32

**PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)**

3/9

Version 7 / F

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

Fosétyl	15845-66-6	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318	27,68
---------	------------	---------	------------------	-------

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

|| S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

|| Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître :, Léthargie, Ataxie, Spasme, Local., Effets sensibilisants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Risques**

Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement

|| Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

|| Il n'existe pas d'antidote spécifique.

|| Contre-indication : atropine.

|| Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du



PREVICUR ENERGY

(W-6357, W-6357-1)

4/9

Version 7 / F

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Acide chlorhydrique (HCl)

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

**PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)**

5/9

Version 7 / F

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Protéger du gel.

Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Propamocarbe	24579-73-5	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter



PREVICUR ENERGY

(W-6357, W-6357-1)

6/9

Version 7 / F

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 4. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	incolore à jaune clair
Odeur	sans odeur
pH	6 - 7,5 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	> 120 °C à 1.013 hPa
Température d'inflammabilité	300 °C
Densité	env. 1,12 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	complètement miscible
Viscosité, cinématique	36,9 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	59 mN/m à 20 °C Déterminé dans une solution diluée à 1% dans l'eau distillée.
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.



PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)

Version 7 / F

7/9

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (lapin)

Sensibilisation Sensibilisant (souris)
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Propamocarb : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Propamocarb : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Propamocarb : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Propamocarb : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Propamocarb : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Propamocarb sont liés à la toxicité maternelle.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)

Version 7 / F

8/9

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) > 98 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) > 97 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata*) > 97 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire
Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 – 14.5 Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.



PREVICUR ENERGY (W-6357, W-6357-1)

Version 7 / F

9/9

Version EU du: 19.03.2013

Version modifiée pour CH le: 05.06.2013

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 4 : Premiers Secours.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et W-Nr.) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.